



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2018

~~~~~

Date de convocation : 20 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents.

Mr Patrice DUC a été nommé secrétaire de séance.

**-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-**

En préambule, le Maire sollicite les élus pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour :  
l'autorisation de négocier l'achat d'une parcelle pour créer un passage piéton, et l'autorisation de négocier l'achat d'une parcelle pour permettre l'extension d'une voie communale.  
Avis favorable à l'unanimité.

### **1) Compte-rendu du conseil du 29 janvier 2018**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **2) Nouvelle voirie communale- Les Estangs**

Le maire informe les élus qu'il a été sollicité au sujet d'un problème de voirie communale inexistante dans le hameau des Estangs. L'accès à certaines parcelles ou habitations ne peut se faire que par le passage sur des parcelles privées.

Les propriétaires, contactés, ne sont pas opposés a priori à une cession gratuite d'une bande de terrain à la commune pour créer dans un premier temps un chemin rural communal (domaine privé de la commune) qui pourra ensuite être classé en voie communale (domaine public). Ainsi, plusieurs propriétaires auraient accès à leur bien par une voie publique. Cela aurait en outre l'avantage de régulariser la situation du réseau communal d'eaux usées qui, encore aujourd'hui, existe sur ces parcelles sans titre d'occupation légal.

La commune prendrait à sa charge tous les actes administratifs s'y afférents (bornage, notaire, hypothèques...).

Avis favorable à l'unanimité.

### **3) Quartier Saint Jean, création d'une voie pour passage piéton**

Le Maire explique aux élus qu'il serait judicieux de créer une voie piétonne permettant un accès plus sécurisé au centre du village de Venterol depuis le quartier Saint Jean. Cette voie, prise sur le parc du Foyer Gounot, longerait le "nouveau" cimetière et la route des Echirons.

Le Maire sollicite le conseil pour obtenir l'autorisation de négocier la cession de la parcelle avec l'AGEM, ainsi que la prise en charge par la commune des frais de bornage et d'acte notarié.

Accord à l'unanimité.

### **4) Projet Quartier Saint Jean**

Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier Saint Jean, la voie communale actuelle ne serait pas suffisante. Le PLU modifié prévoit une bande de 9 mètres sur 75 mètres, permettant l'élargissement de la route, l'installation de places supplémentaires de parking, et l'implantation de canalisations d'eau potable et d'eaux usées.

Cette bande est située sur la parcelle AC 178 en cours d'acquisition par Habitat Dauphinois qui la rétrocéderait à la commune à son prix d'achat, soit 25 € / m<sup>2</sup>.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **5) Marquage au sol**

Des devis ont été sollicités pour prévoir un marquage au sol sur des voies communales pour en augmenter la sécurité. Cela concerne la matérialisation de places de parking et de voies de circulation dans le village de Venterol.

Le devis présenté par la société FAR a été retenu pour un montant de 1861 € HT.

Le maire demande l'autorisation à l'assemblée de valider le devis, de lancer les travaux, de demander une subvention au Département dans la cadre des amendes de police.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **6) Débat d'Orientation Budgétaire- DOB**

Présenté par Denis Galland.

Bien que la commune ne soit pas obligée de présenter un DOB, la municipalité a souhaité organiser un débat sur les orientations budgétaires de la commune avant le vote des prochains budgets primitifs de 2018.

Différents points sont présentés, et notamment l'éventualité d'augmenter les tarifs de l'eau en 2018. Après concertation, les élus envisagent d'ajouter un mois à la période tarifaire de l'été (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre inclus), et de passer l'abonnement à l'eau potable à 85 € par an, et l'abonnement à l'assainissement à 90 €. Les tarifs au m<sup>3</sup> ne changeraient pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

**Prochaine réunion du Conseil Municipal (vote des budgets primitifs) :**  
Lundi 19 mars 2018 à 18h00.